

Projet de plan de gestion des matières résiduelles – 2022 - 2029

Rapport de la consultation publique

MRC de Manicouagan
27 avril 2022

Tables des matières

Avant-propos	1
Obligations de la municipalité régionale de comté de Manicouagan	2
Procédure de la consultation publique.....	2
Consultation publique.....	3
Avis public.....	3
Diffusion du projet PGMR.....	3
Déroulement de l'assemblée publique	3
Ordre du jour de l'assemblée publique.....	4
Questions reçus lors de l'assemblée publique.....	5
Résumé des commentaires formulés lors de l'assemblée publique.....	6
Analyse des commentaires et avis soulevés lors de l'assemblée publique	7
Annexes	11

Avant-propos

Le 15 décembre 2021, le conseil de la MRC de Manicouagan adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique. Cette consultation a eu lieu à distance, par visioconférence, le 5 avril 2022. Une période additionnelle de 22 jours a été laissée à la population et à tous les acteurs concernés pour transmettre leurs commentaires par écrit à l'adresse courriel de la MRC et/ou sur une plateforme virtuelle. La firme Argus environnement inc. a été mandatée par le conseil de la MRC afin d'effectuer cette consultation publique sous forme virtuelle et d'y analyser les commentaires recueillis.

La MRC et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM), ayant lu les différents commentaires déposés et écoutés les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors de l'assemblée publique, ont transmis l'ensemble des informations à la firme Argus Environnement inc. dont le mandat consiste à préparer le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite consultation publique, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors de la période de consultation. Finalement, ce document décrit de quelle façon les avis et opinions de la population ont été pris en compte dans la bonification du projet de PGMR révisé.

Obligations de la municipalité régionale de comté de Manicouagan

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

LQE 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

Procédure de la consultation publique

Les articles 53.14 à 53.16 de la LQE définissent la procédure qui doit être suivie par la MRC dans le cadre du processus de consultation publique.

LQE 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

L'avis public et le sommaire du projet de PGMR sont placés en annexe.

LQE 53.15

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.

LQE 53.16

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

Consultation publique**Avis public**

L'avis public et le sommaire du projet de PGMR sont présentés en annexe. Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur les sites internet de la MRC et de la Régie de gestion des matières de Manicouagan (RGMRM) à compter du 14 février 2022.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, une assemblée a été fixée pour la consultation publique. La tenue de cette assemblée publique a eu lieu :

**Le 5 avril 2022, par
visioconférence**

La MRC et la RGMRM ont communiqué sur la tenue de l'assemblée publique au cours de la période de consultation publique. Des publications sur les réseaux sociaux ont été réalisées par la RGMRM. Les publications de la RGMRM sont placées en annexe.

Cette assemblée publique virtuelle a été enregistrée et la vidéo a été rendue disponible sur le site de la MRC et de la RGMRM durant 22 jours supplémentaires laissés aux citoyens et tous les acteurs concernés pour transmettre leurs commentaires, soit jusqu'au 27 avril 2022.

Diffusion du projet PGMR

Tel que stipulé à l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut disponible pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR et sur le site internet de la MRC de Manicouagan et de la RGMRM, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement de l'assemblée publique

La MRC et la RGMRM ont lancé les inscriptions à l'assemblée publique dès le lancement du processus de consultation publique, le 14 février 2022. Des communications ciblées auprès des intervenants principaux du territoire ont été réalisées afin de maximiser la

visibilité du processus de consultation publique. Les personnes voulant assister à l'assemblée publique ont reçu le lien internet de la visioconférence. Ce même lien a été rendu public et accessible à tous une semaine avant l'assemblée publique.

L'assemblée a débuté par une présentation du projet de PGMR. À la suite de cette présentation, il y a eu une activité de partage et d'échange sur les mesures inscrites au projet de PGMR, puis les questions du public (voir ci-dessous l'ordre du jour de la rencontre).

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée. Le 5 avril 2022, **14 personnes** se sont présentées à l'assemblée.

Ordre du jour de l'assemblée publique

- 1- Admission du public**
(Personnel de la MRC)
- 2- Mot de bienvenue**
(Personnel de la MRC et de la RGMRM)
- 3- Objectifs de la consultation publique**
(Personnel d'Argus Environnement inc.)
- 4- Présentation du déroulement de la consultation**
(Personnel d'Argus Environnement inc.)
- 5- Présentation du projet PGMR**
(Personnel d'Argus Environnement inc.)
- 6- Activité de partage et d'échange sur les mesures inscrites au projet PGMR**
- 7- Période de questions**
- 8- Levée de l'assemblée**
(Personnel de la MRC et de la RGMRM)

Questions reçues lors de l'assemblée publique

Lors de l'assemblée publique, une période de questions était proposée pour les participants qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR et sur les enjeux de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (future plateforme de compostage, écocentre, collecte des matières résiduelles sur le TNO, etc.).

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de cette période de questions.

- 1- **Acceptation des résidus de plantes exotiques envahissantes par la future plateforme de compostage.** Mme Marie Karine Maltais du comité ZIP de la Côte-Nord se posait la question concernant la capacité de la plateforme d'accepter les résidus de plantes exotiques envahissantes dans le futur procédé de compostage des matières organiques.

Réponse : Une fois la plateforme de compostage opérationnelle, la RGMRM va pouvoir analyser la question. Des tests seront réalisés afin de savoir si la future plateforme est capable d'accepter ce type de résidus sans aucun risque. L'analyse se fera au cas par cas en fonction du type de plantes.

- 2- **Transmission des données sur les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition récupérées sur le territoire.** Mme Marie-Claude Levesque de Transformation des Métaux du Nord souhaitait informer la RGMRM que l'entreprise de valorisation et de transformation des résidus de CRD travaille présentement sur une amélioration de ses rapports internes et qu'elle serait capable d'aider la RGMRM dans la compilation des résidus CRD récupérés par l'entreprise.

Réponse : La RGMRM est ouverte à tout type de collaboration et accepte avec volontiers l'aide de l'entreprise Transformation des Métaux du Nord.

Résumé des commentaires formulés lors de l'assemblée publique

Lors de l'assemblée publique, une activité d'échange et de partage a été réalisée sur la plateforme virtuelle *AppMural*. Cette plateforme permet le partage d'un tableau blanc où les participants peuvent venir poser des « *post-its* ». Un vote a été réalisé lors de l'assemblée afin de sonder les participants sur les mesures les plus importantes. Les résultats de ce sondage sont les suivants :

- Développer et promouvoir des solutions pour la mise en valeur des matières organiques - 71 % des participants considèrent cette mesure comme importante/prioritaire;
- Promouvoir la réduction à la source et les services de réemploi et de récupération – 50 % des participants considèrent cette mesure comme importante/prioritaire;
- Encourager les entrepreneurs à trier et disposer des résidus CRD dans les installations de recyclage et de valorisation – 43 % des participants considèrent cette mesure comme importante/prioritaire;

Lors de l'assemblée publique, une question a été soulevée sur le traitement des matières organiques par compostage. La question d'ordre technique portait sur la neutralisation des plantes envahissantes par le procédé de compostage. La question et sa réponse sont présentées à la page précédente.

Une intervention a été réalisée par Transformation des Métaux du Nord pour mentionner à la RGMRM que l'entreprise de recyclage des matériaux construction, rénovation et démolition est sur la même orientation, et confirme qu'elle est prête à collaborer pour améliorer la performance du territoire en gestion des matières résiduelles. La question et sa réponse sont présentées à la page précédente.

Suite à l'assemblée publique du 5 avril 2022, une période supplémentaire de 22 jours a été laissée à la population et aux acteurs concernés pour formuler leurs opinions, avis et commentaires sur le projet de PGMR. La plateforme collaborative a été laissée accessible à tous pour lecture des mesures du projet de PGMR et pour obtenir des commentaires supplémentaires sur des pistes d'action pouvant être réalisées sur le territoire.

Analyse des commentaires et avis soulevés lors de l'assemblée publique

À la lumière de ces commentaires et avis, nous pouvons établir que les citoyens/intervenants s'interrogeaient plus particulièrement sur les points suivants :

1. La mise en opération de la future plateforme de compostage;
2. La promotion de la réduction à la source et des services de réemploi et de récupération;
3. La gestion des résidus CRD sur le territoire;

Présentation des commentaires, avis et opinions reçus sur la plateforme de partage

Une période de 22 jours supplémentaire a été laissée à la population et aux acteurs concernés pour formuler leurs opinions, avis et commentaires sur le projet de PGMR. Lors de cette période, le projet de PGMR, le sommaire du projet de PGMR, la vidéo de la séance de l'assemblée publique virtuelle ainsi que lien pour accéder à la plateforme collaborative ont été publiés sur les sites internet de la MRC et de la RGMRM. Les citoyens ainsi que tous les acteurs concernés ont été invités à consulter les documents rendus disponibles et à transmettre leurs commentaires par écrit à l'adresse courriel de la MRC ainsi que sur la plateforme collaborative.

Suite à la période de consultation publique du 14 février au 27 avril 2022, aucun commentaire par courriel n'a été transmis à la MRC. Les seuls commentaires et avis déposés lors de la période de consultation publique ont été formulés sur la plateforme virtuelle.

Les avis, commentaires et opinions déposés de façon anonyme sur la plateforme virtuelle sont les suivantes :

- La mise en place de la collecte des matières organiques est prioritaire pour réduire la quantité de matière enfouie;
- L'utilisation locale du compost est préférable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associé au transport;
- La collecte dans le TNO est essentielle pour diminuer les dépotoirs illégaux;
- Améliorer la collecte des secteurs résidentiels à l'extérieur des centres urbains (Taillardat, Fer à Cheval, etc.);
- Offrir un service de livraison pour les objets trop volumineux pour être sortis du magasin de réemploi avec une petite voiture;
- Mettre en place un code/autocollant/... qui permettrait aux citoyens de reconnaître les entreprises où ils peuvent apporter leurs contenants;
- La sensibilisation est insuffisante, l'utilisation d'un système bonus//malus est à

considérer;

- Offrir des visites guidées du lieu d'enfouissement technique (LET) aux citoyens pour qu'ils voient l'impact des déchets qu'ils produisent;
- Mieux faire connaître les voies de sortie de nos matières recyclables (qui les achète, qu'est-ce qu'on en fait?)

Le tableau final issu du processus de consultation publique (plateforme collaborative) est présenté en annexe.

Recommandations

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés par les citoyens, entreprises et intervenants lors du processus de consultation publique, la MRC de Manicouagan ainsi que la RGMRM ont fait les constats suivants :

- La mise en place de la collecte des matières organiques est importante et prioritaire pour les citoyens et les acteurs du territoire;
- La collecte des matières résiduelles sur le TNO et les secteurs résidentiels à l'extérieur des centres urbains est essentielle pour les citoyens;
- Le réemploi des matières résiduelles est un élément clé de la gestion des matières résiduelles du territoire. La promotion du réemploi doit être mise de l'avant;
- Les citoyens veulent apprendre plus sur le devenir des matières résiduelles qu'ils génèrent.

Les commentaires et avis formulés par les citoyens et les acteurs du territoire s'intègrent aux mesures inscrites au projet de PGMR. Le tableau suivant présente les commentaires obtenus lors du processus de consultation publique, les mesures qui y sont associées ainsi que les actions à venir en lien avec les commentaires obtenus.

Mesures du projet de PGMR	Commentaires reçus lors du processus de consultation publique	Actions identifiées au projet de PGMR
M1 - Promouvoir la réduction à la source et les services de réemploi et de récupération	Offrir un service de livraison pour les objets trop volumineux pour être sortis du magasin de réemploi avec une petite voiture.	L'analyse de faisabilité du service proposé sera réalisée par la RGMRM dans le cadre de l'action suivante : « <i>Accroître l'achalandage au Magasin de réemploi Phase 2</i> ».
	Mettre en place un code/autocollant/... qui permettrait aux citoyens de reconnaître les entreprises où ils peuvent apporter leurs contenants.	Le commentaire s'intègre dans les actions de sensibilisation, communication et éducation (ISÉ) du projet de PGMR. La faisabilité d'un système d'autocollant sera analysée par la RGMRM.

Mesures du projet de PGMR	Commentaires reçus lors du processus de consultation publique	Actions identifiées au projet de PGMR
	La sensibilisation est insuffisante, l'utilisation d'un système bonus//malus est à considérer.	L'utilisation d'un système pollueur/payeur sera analysée par la RGMRM dans le cadre de l'action suivante : « <i>Mettre à jour et adapter la réglementation en gestion des matières résiduelles sur le territoire.</i> » Cette méthode est utilisée lors de la collecte sur le TNO. Des constats d'infraction sont émis aux utilisateurs qui y jettent des résidus CRD et encombrants.
M3 - Améliorer la participation à la collecte sélective	Mieux faire connaître les voies de sortie de nos matières recyclables (qui les achète, qu'est-ce qu'on en fait?).	Le commentaire s'intègre à l'amélioration de la participation à la collecte sélective. L'idée proposée sera analysée par la RGMRM dans le cadre des actions ISÉ du projet de PGMR.
M4 - Développer le service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques du TNO	La collecte dans le TNO est essentielle pour diminuer les dépotoirs illégaux. Améliorer la collecte des secteurs résidentiels à l'extérieur des centres urbains (Taillardat, Fer à Cheval, etc.).	Les commentaires s'intègrent à l'action suivante inscrite au projet de PGMR : « <i>Maintenir et optimiser le service de collecte dans le TNO.</i> ».
M5 – Développer et promouvoir des solutions pour la mise en valeur des matières organiques	L'utilisation locale du compost est préférable pour réduire les GES associés au transport.	Le commentaire s'intègre à l'action suivante inscrite au projet de PGMR : « <i>Évaluer la possibilité de distribuer le compost produit lors d'une journée au printemps ou en été.</i> » La RGMRM privilégiera l'utilisation locale du compost produit.
M6 - Mettre en place un système de gestion des matières organiques	La mise en place de la collecte des matières organiques est prioritaire pour réduire la quantité de matière enfouie.	Le commentaire s'intègre à l'action suivante inscrite au projet de PGMR : « <i>Offrir le service de collecte et transport des matières organiques (bacs bruns prévus pour 2023)</i> »
	Acceptation des résidus de plantes exotiques envahissantes par la future plateforme de compostage.	Des tests seront réalisés lors de l'ouverture de la plateforme de compostage. L'analyse se fera au cas par cas en fonction du type de plantes.
M8 - Encourager les entrepreneurs à trier et disposer des résidus de CRD dans les installations de recyclage et de valorisation	Transmission des données sur les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition récupérées sur le territoire par l'entreprise Transformation des Métaux du Nord.	La RGMRM est ouverte à tout type de collaboration et accepte avec volontiers l'aide de l'entreprise Transformation des Métaux du Nord.
M11 - Sensibiliser les acteurs du système de GMR et les générateurs de matières résiduelles à l'approvisionnement responsable	Offrir des visites guidées du LET aux citoyens pour qu'ils voient l'impact des déchets qu'ils produisent;	Le commentaire s'intègre aux actions ISÉ du projet de PGMR. La faisabilité de cette action sera analysée par la RGMRM.

Modifications ou bonifications à apporter au projet de PGMR

1. Les commentaires obtenus lors du processus de consultation publique s'intègrent au contenu du projet de PGMR. Des pistes d'actions ont été soulevées lors du processus de consultation. Ces pistes seront analysées par la RGMRM lors de la mise en œuvre du projet de PGMR. Aucune modification ou bonification n'est à apporter au projet de PGMR.
2. Pour être conforme, le projet de PGMR doit couvrir une période de 7 ans (84 mois). Le PGMR entre en vigueur le jour de son adoption par règlement ou à toute date ultérieure déterminée par la MRC. En fonction de la date d'entrée en vigueur, il faut s'assurer que la période couvre bien 7 ans, soit 84 mois. Dans le cadre du projet de PGMR de la MRC, la période de couverture était de 2021 à 2028. Il est ainsi proposé de modifier les dates de couverture du projet de PGMR pour 2022-2029 afin de respecter cette exigence. Les actions et le budget seront révisés pour correspondre à la période de couverture 2022-2029.

Annexes

Avis public

Consultation publique – Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2028

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, qu'une période de consultation publique du **Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)** se tiendra du 14 février au 1^{er} avril 2022.

Ce plan rassemble l'essentiel des mesures et actions visant à réduire la quantité de matières résiduelles générées et à favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation, et ce, pour les huit municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan ainsi que du territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes.

Le projet de PGMR peut être consulté sur le site web de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcmanicouagan.qc.ca, sur le site web de la RGMRM, au bureau de la MRC de Manicouagan, situé au 768, rue Bossé, à Baie-Comeau, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h à 12h ainsi qu'aux bureaux de toutes les municipalités de la MRC.

Les citoyens et les représentants d'organisations publiques ou privées ayant une adresse sur le territoire de la MRC de Manicouagan peuvent soumettre leurs commentaires, par écrit, d'ici le 1^{er} avril 2022 à l'adresse suivante : info@mrcmanicouagan.qc.ca.

Une **assemblée virtuelle** ayant pour but de recueillir les commentaires concernant les actions et les mesures proposées en matière de gestion des matières résiduelles aura lieu **le 5 avril 2022 de 12h00 à 13h00**. Afin de participer à l'assemblée, nous vous invitons à nous transmettre un courriel à l'adresse suivante : catherine.martel@mrcmanicouagan.qc.ca. Par la suite, un lien Zoom vous sera transmis par courriel.

Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à contacter madame Catherine Martel au 418-589-9594 poste 255 ou par courriel catherine.martel@mrcmanicouagan.qc.ca.

Donné à Baie-Comeau, ce 11 février 2022.

Lise Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière



SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MANICOUAGAN

MISE EN CONTEXTE

Le 30 décembre 2016, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2021, de la MRC de Manicouagan est entré en vigueur. Depuis, un changement législatif (2^e alinéa de l'article 53.23 de la LQE) prévoit que les MRC doivent réviser leur PGMR à tous les sept ans. La MRC de Manicouagan a confié à la firme Argus Environnement inc. le mandat de procéder à la révision du PGMR en vigueur et de produire un projet de PGMR conformément aux dispositions de l'article 53.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La résolution 2021-36, adoptée le 17 février 2021 par la MRC de Manicouagan confirme le démarrage du processus de révision du PGMR.

Le 15 décembre 2021, la MRC de Manicouagan a adopté le projet de PGMR qui permet de faire un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les mesures et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le territoire d'application du PGMR vise les huit municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) et le territoire non organisé (TNO), soit : le village de Baie-Trinité, le village de Godbout, la municipalité de Franquelin, la ville de Baie-Comeau, le village de Pointe-Label, le village de Pointe-aux-Outardes, le village de Chute-aux-Outardes, la paroisse de Ragueneau et le TNO de la Rivière-aux-Outardes. Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel - ICI et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition - CRD). Ainsi les actions prévues au PGMR tendent à l'atteinte des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son Plan d'action quinquennal en vigueur (2019-2024) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. On retrouve à l'intérieur du document 11 chapitres.

1. Contexte d'application et présentation du PGMR en vigueur;
2. Portrait de la MRC de Manicouagan;
3. Répartition des responsabilités;
4. Organismes, entreprises et installations en GMR;
5. Description des services offerts;
6. Matières résiduelles générées sur le territoire pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD ;
7. Droit de regard;
8. Diagnostic territorial;
9. Objectifs et orientations intégrant le plan d'action 2021-2028 permettant l'atteinte des objectifs fixés ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre;
10. Informations budgétaires;
11. Surveillance et suivi contenant un programme de surveillance et de suivi des actions.

Parmi les grands enjeux de ce projet de PGMR signalons, l'accompagnement en gestion des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD, la sensibilisation des utilisateurs du TNO, la prise en charge des boues d'installations septiques, la mise en place d'un service de collecte des matières organiques ainsi que la sensibilisation des citoyens et des ICI à la gestion des matières résiduelles afin de diminuer les matières éliminées et augmenter le recyclage et la valorisation des matières recyclables et des matières organiques.

(Argus Environnement inc., le 24 janvier 2022)

Liste des présences

Assemblée publique du 5 avril 2022 - visioconférence

Nom	Organisme	Adresse courriel
Jean-Pierre Michaud	Alcoa-Aluminerie de Baie-Comeau	Jean-Pierre.Michaud@alcoa.com
Nathalie Pelletier	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord / MELCC	Nathalie.Pelletier@environnement.gouv.qc.ca
Lysandre St-Pierre	Conseillère VBC	lysandrestpierre@gmail.com
Mélanie Simard	Directrice des communications Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean	melanie.simard@rmlac.qc.ca
Suzie-Michelle Perron	SADC Manicouagan / Synergie 138	smperron@sadcmanic.ca
Tania Boudreau	Agente de développement en bioalimentaire ID Manicouagan (CLD)	tboudreau@idmanic.ca
Marie-Claude Lévesque	Transformation des Métaux du Nord	trans.mn@hotmail.com
Jonathan St-Germain	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord / MELCC	Jonathan.St-Germain@environnement.gouv.qc.ca
Raymond Lavoie	Maire de Ragueneau	raylavoie@live.ca
Olivier Roy Martin	Journaliste NousTV	olivier.roymartin@cogeco.com
Jacinthe Maloney	Directrice à l'aménagement et à l'urbanisme (MRC)	jacinthe.maloney@mrcmanicouagan.qc.ca
Rick Tanguay	Directeur général municipalité de Chute-aux-Outardes	directeur@municipalitecao.ca
Luc Dionne	Sani-Manic	infobc@sanimaniccotenord.com
Marilyse Blanchette	Conseillère en santé environnementale / CISSS Côte-Nord	marilyse.blanchette.09cisss@ss.gouv.qc.ca
Caroline Cloutier	CRECN	ccloutier@crecn.org
Sébastien Caron	CRECN	scaron@crecn.org
Marie Karine Maltais	ZIP Côte-Nord	marie.karine.maltais@zipnord.qc.ca
Annie Leblanc	Bureau du député Martin Ouellet	Annie.Leblanc@assnat.qc.ca
Camille.bm		
Stéphanie Landry	RMBMU	
Mélodie Canuel		

Plateforme collaborative - projet de PGMR de la MRC de Manicouagan 2021-2028

Assemblée publique du 5 avril 2022

1. Objectifs identifiés par la MRC

- O1. Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies.
- O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective.
- O3. Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques.
- O4. Mettre en place une collecte municipale des matières organiques sur le territoire.
- O5. Favoriser l'acheminement vers un centre de récupération des résidus de CRD du secteur du bâtiment.
- O6. Tenir compte des émissions de GES dans les décisions en lien avec la GMR.
- O7. Responsabiliser les acteurs et rendre compte des résultats

2. Mesures proposées par la MRC

M1 Promouvoir la réduction à la source et les services de réemploi et de récupération.	M2 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche en GMR pour les secteurs ICI et CRD.	M3 Améliorer la participation à la collecte sélective.
M4 Développer le service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques du TNO.	M5 Développer et promouvoir des solutions pour la mise en valeur des matières organiques.	M6 Mettre en place un système de gestion des matières organiques.
M7 Sensibiliser les citoyens quant à la disposition de leurs résidus de CRD aux éco-centres.	M8 Encourager les entrepreneurs à trier et disposer des résidus de CRD dans les installations de recyclage et de valorisation.	M9 Favoriser l'application du principe des 3RVE durant les travaux touchant les bâtiments.
M10 Offrir des services uniformes dans toutes les municipalités de la MRC de Manicouagan.	M11 Sensibiliser les acteurs du système de GMR et les générateurs de matières résiduelles à l'approvisionnement responsable.	M12 Effectuer un suivi des indicateurs de performances, et des objectifs du PGMR.
M13 Encourager l'économie circulaire suivant la hiérarchie des 3RV.		

Espace libre pour commentaires sur les orientations et les mesures

O1. Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies.	O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective.	O3. Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques.
O4. Mettre en place une collecte municipale des matières organiques sur le territoire.	O5. Favoriser l'acheminement vers un centre de récupération des résidus de CRD du secteur du bâtiment.	O6. Tenir compte des émissions de GES dans les décisions en lien avec la GMR.
O7. Responsabiliser les acteurs et rendre compte des résultats		

3. Actions proposées par la MRC

Légende :

1. Responsable/
partenaire :

- Régie
- Municipalités locales
- Entreprises privés
- Organismes

<p> M1 Promouvoir la réduction à la source et les services de réemploi et de récupération</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accroître l'achalandage au Magasin de réemploi Phase 2 -Promouvoir la récupération du bois de bonne qualité au magasin de réemploi -Maintenir les efforts pour promouvoir les initiatives visant la réduction à la source (bouteilles, encombrants, bois, etc.) -Favoriser l'implantation de lieux (table ou table) de réparation des objets/vêtements -Favoriser l'implication citoyenne -Inclure les municipalités locales, la MRC à développer un processus de certification ICI De Recycle de RECYC-QUEBEC pour les bâtiments municipaux -Diminuer le taux de rejet des éco-centres. -Contribuer à la consolidation des efforts de récupération du textile -Continuer d'échanger sur les bons coups avec les MRC Sept-Îles, de Minganie, Cantonniers et de la Haute-Côte-Nord afin d'uniformiser les pratiques. -Améliorer la connaissance des services disponibles aux éco-centres -Mettre à jour et adapter la réglementation en gestion des matières résiduelles sur le territoire 	<p> M2 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche en GMR pour les secteurs ICI et CRD</p> <ul style="list-style-type: none"> -Offrir un accompagnement dans une démarche en GMR pour les secteurs ICI et CRD. -Faire connaître la PGMR et son plan d'action -Sensibiliser les secteurs ICI et CRD quant à leur pouvoir de contribution des objectifs du PGMR -Développer et faire connaître le projet zéro déchet -Mettre en lumière les entreprises ayant entamées une démarche en GMR 	<p> M3 Améliorer la participation à la collecte sélective</p> <ul style="list-style-type: none"> -Encourager les apports volontaires à l'éco-centre de Baie-Comeau -Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables par des campagnes de sensibilisation personnalisées -Optimiser le service de collecte des matières recyclables par les ICI -Mettre à jour les outils de communication pour y intégrer les résultats de la caractérisation du LIT -Établir un portrait de la performance des ICI -Développer un plan d'intervention et une trousse à outils pour le secteur ICI -Évaluer la possibilité d'améliorer les installations de récupération présente dans les parcs -Maintenir le service de prêt d'équipement (bacs, conteneurs ou lots multimatériaux) lors des événements 	<p> M10 Offrir des services uniformes dans toutes les municipalités de la MRC de Manicouagan</p> <ul style="list-style-type: none"> -Développer un système pour assurer la traçabilité des résidus CRD en provenance des bâtiments par l'intermédiaire des permis de construction (important consigne en échange d'une preuve de disposition) 	<p> M11 Sensibiliser les acteurs du système de GMR et les générateurs de matières résiduelles à l'approvisionnement responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> -Continuer les efforts de promotion des événements écoresponsables auprès des organismes -Encourager les pratiques écoresponsables en communiquant sur les médias de la MRC, de la RQMRM et des municipalités locales. -Encourager la MRC et les municipalités locales à être exemplaire en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles. -Intégrer un suivi des émissions de GES du secteur GMR dans les bilans annuels de GMR -Prendre en considération les enjeux environnementaux dans les devis et appels d'offre. 	<p> M12 Effectuer un suivi des indicateurs de performances, et des objectifs du PGMR</p> <ul style="list-style-type: none"> -Solliciter les entreprises en GMR et les ICI ayant des systèmes de GMR privés à partager leurs données -Obtenir un support de diffusion et publier les retombées de l'économie circulaire -Réaliser un bilan annuel de GMR -Réaliser un rapport annuel de mise en œuvre du PGMR
<p> M4 Développer le service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques du TNO</p> <ul style="list-style-type: none"> -Maintenir et optimiser le service de collecte dans le TNO -Maintenir le service de récupération de carcasses durant la période de chasse (à l'éco-centre de Baie-Comeau) -Maintenir le financement du service de collecte et transport -Développer des outils de communication personnalisés 	<p> M5 Développer et promouvoir des solutions pour la mise en valeur des matières organiques</p> <ul style="list-style-type: none"> -Continuer les efforts afin de développer un service de mise en valeur des résidus de pelouse et de la terre noire à l'éco-centre de Baie-Comeau -Encourager la redistribution alimentaire aux personnes dans le bassin. -Maintenir la promotion de l'herbocyclage et la feuillicyclage. -Maintenir le service de récupération des feuilles mortes et leur valorisation par les organismes (production de compost) -Maintenir la promotion du compostage domestique -Mettre à jour le plan de communication pour y intégrer les éléments de la collecte des matières organiques -Évaluer la possibilité de distribuer le compost produit lors d'une journée au printemps ou en été. -Encourager les municipalités locales à utiliser une partie du compost produit à la future plateforme pour leurs aménagements -Maintenir la sensibilisation des citoyens afin d'augmenter la récupération des résidus verts aux éco-centres. 	<p> M6 Mettre en place un système de gestion des matières organiques</p> <ul style="list-style-type: none"> -Bâti et opérer une plateforme de compostage des matières organiques -Évaluer la possibilité de mettre en place des points de dépôt communautaires (éco-centre de Baie-Comeau, TNO, etc.) -Offrir le service de collecte et transport des matières organiques (Bacs bruns privés pour 2023) -Continuer les efforts PISE afin d'encourager la population à participer à la collecte des boîtes d'installations soignées dans une optique de valorisation de ces matières -Maintenir les ICI pour mettre en place la collecte des matières organiques et favoriser leur participation 	<p> M13 Encourager l'économie circulaire suivant la hiérarchie des 3RV.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recruter des entreprises et faire des audits. -Identifier, mettre en œuvre et assurer le suivi des synergies potentielles. -Sensibiliser les partenaires du territoire à l'importance de l'économie circulaire -S'impliquer dans divers projets ayant un lien avec l'économie circulaire. 		
<p> M7 Sensibiliser les citoyens quant à la disposition de leurs résidus de CRD aux éco-centres</p> <ul style="list-style-type: none"> -Inclure les citoyens à profiter des services disponibles aux éco-centres -Ouvrir la possibilité d'améliorer les pratiques et l'organisation de l'éco-centre -Faire des appels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année pour lutter contre les dépôts clandestins 	<p> M8 Encourager les entrepreneurs à trier et disposer des résidus de CRD dans les installations de recyclage et de valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir les installations de recyclage et de valorisation des résidus de béton, briques et asphalté -Débarquer, diffuser et mettre à jour un dépliant sur le tri des résidus CRD aux éco-centres de permis par les municipalités locales. -Informer et sensibiliser les entrepreneurs quant aux avantages économiques et environnementaux, de trier leurs résidus durant les travaux 	<p> M9 Favoriser l'application du principe des 3RVE durant les travaux touchant les bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les résidus les plus fréquents à gérer lors des travaux de construction/rénovation -Informer le centre de tri CRD de la région des subventions disponibles pour la modernisation des centres de tri et sur le programme d'accréditations des centres de tri CRD. -Concevoir des outils de communication spécifiques aux travaux touchant les bâtiments en priorisant les résidus de bois 			

Publication Facebook du 25 mars 2022



Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

Publié par Isabelle Giasson · 25 mars, à 11 h 14 ·

| Citoyens, représentants d'organisation publique ou privée | ❤️
Préparez-vous pour la consultation du Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PPGMR) 2021-2028

Nous souhaitons entendre vos commentaires et recevoir vos questions!

Consultez le PPGMR sur le site Internet de la MRC de Manicouagan :
www.mrcmanicouagan.qc.ca ou celui de la Régie :
www.regiemanicouagan.qc.ca.

Vous y trouverez l'ensemble des mesures et actions visant à réduire la quantité de matières résiduelles générées, favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation sur le territoire. ♻️

Séance de consultation publique virtuelle
🕒 Le 5 avril prochain de 12 h à 13 h

Inscrivez-vous!
Obtenez le lien Zoom en vous inscrivant par courriel à catherine.martel@mrcmanicouagan.qc.ca.

- OUVERT À TOUS -

<https://www.mrcmanicouagan.qc.ca/.../Avis%20public%20...>

MRCMANICOUAGAN.QC.CA
www.mrcmanicouagan.qc.ca

378	13	—
Personnes atteintes	Interactions	Indice de diffusion

[Mettre la publication en avant](#)

Publication Facebook du 4 avril 2022

 **Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan** ...

Publié par Isabelle Giasson  · 4 avril, à 10 h 55 · 

| Citoyens, représentants d'organisation publique ou privée | 

La consultation publique du Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PPGMR) 2021-2028 a lieu demain, dès 12 h!

Vous décidez de vous joindre à nous à la dernière minute? Pas de problème!

Voici le lien :

Heure : 5 avr. 2022 12:00 Heure de l'Est (États-Unis et Canada)
Participer à la réunion Zoom
<https://ca01web.zoom.us/j/66814020441>

Nous souhaitons entendre vos commentaires et recevoir vos questions!
- OUVERT À TOUS -

CA01WEB.ZOOM.US
Join our Cloud HD Video Meeting

942	8	–
Personnes atteintes	Interactions	Indice de diffusion

[Mettre la publication en avant](#)